

## **CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »**

NUMÉRO E-E105176 VALABLE JUSQU'AU 31/01/2025

24/06/2024 ÉDITÉ LE

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création: 01/10/2008

SAS

Capital:

Forme juridique:

DEPUIS LE 31/12/2015

5033703

ZA DE PRAT AR C'HEFF 29870 COAT MEAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BREST CEDX 2 2008B631

Siret: 508 705 977 00033

Code NACE:

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001582885/6

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001582885/6

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2023

Téléphone: 02 98 89 81 92

Raison sociale: GELEBART

Portable:

Site Internet:

E-mail: contact@sasgelebart.fr

Responsabilité légale :

GELEBART DAVID PRÉSIDENT

Effectif moyen: 8

Tranche de classification: EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	02/03/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	01/02/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	01/02/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	01/02/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/02/2023
o Fenêtres de toit	02/03/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/02/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/02/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/03/2023
o Isolation des combles perdus	01/02/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/02/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT **DE QUALIBAT** 

**SIGNATURE DU TITULAIRE** 

**QUALIBAT** AGENCE DE LOUDEAC 2, RUE CHARLES LANSARD 22600 LOUDEAC

**AGENCE** 

Gérard SÉNIOR

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.